



Service de l'urbanisme
153, rue St-Gabriel
Ville Saint-Gabriel, Québec J0K 2N0
Tél. : 450 836-7007 poste 2585
urbanisme@ville.stgabriel.qc.ca

FORMULAIRE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

Procédure pour l'obtention du certificat d'autorisation (des documents supplémentaires peuvent être exigés)

- Remettre ce formulaire dûment rempli et signé par tous les propriétaires.
- Copie de l'acte notarié (si propriétaire depuis moins de 6 mois).
- Procuration (si le demandeur n'est pas propriétaire).
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le certificat d'autorisation sera prêt ou si votre demande est incomplète.
- Le coût du certificat d'autorisation devra être acquitté à la suite de l'émission du certificat d'autorisation

Seules les demandes complètes seront acceptées.

En aucun temps, une demande de certificat d'autorisation ne vous autorise à entreprendre des travaux.

Emplacement des travaux

Adresse :

N° de lot :

Type de démolition

Complète

Partielle

Requérant

Nom :

Adresse :

N° de téléphone :

Courriel :

Propriétaire

Nom :

Adresse :

N° de téléphone :

Courriel :

